

« qu'il n'y avait pas de salles spéciales pour les livres. » Les livres étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des vestibules qui séparaient les différents dortoirs. C'est ce que nous apprend une lettre de Perpinien, datée de Lyon, le 8 des calendes de décembre 1595, on y lit : *Intra cubicula (dormitoria), verb more gallico bibliothecæ sunt, septæ tabulio ac tectæ, longæ novem aut decem palmos, late septem, aut lecto ; altiores aliquantb quam longiores, veluti cubicula quædam pana majoribus inclusa.* » La ville en construisant le Collège voulut que la garde de sa bibliothèque fut confiée aux professeurs les plus éminents, chargés de l'enseignement dans ce collège, c'étaient des séculiers dans l'origine, mais son développement date surtout du jour où le collège fut confié aux Jésuites. Le Consulat l'enrichit de nombreux ouvrages. François Gérard, grand prévôt d'Ainay, lui légua, en 157\*7, sa librairie. Henri III, sur la demande d'Edmond Auger, dont j'ai parlé plus haut, lui donna de nombreux traités de théologie, et beaucoup de ces traités sont encore conservés aujourd'hui à la bibliothèque: Un écusson doré est appliqué sur le plat de leur couverture et offre trois couronnes avec cette devise placée au-dessous de la plus élevée : « *manet ultima cælo.* » Sur une étiquette imprimée collée sur la garde des volumes, on lit : « *Régis Henrici III, christianissimi pium munus attulit. R. P. Edmundus Auger Lutetia pro collegio Lugdunensi, Societatis Jesu \ 587.* » Henri IV et Louis XIII lui cédèrent aussi de précieux ouvrages, sur la prière du P. Coton, Pierre, jésuite,

« de leurs sciences, et sur les ondes de ce fleuve rapide qui les ont  
 « portés partout le monde... Et depuis quelque temps, et çadurant  
 « le gouvernement de Mgr Halincourt, on le bastit avec une telle  
 « structure, que dans quelque temps on espère le voir une des  
 « merveilles du monde. »